

FICHE 4 · TDAH ET TROUBLES DYS

Qui consulter, et dans quel ordre ?

Le parcours peut sembler compliqué. Voici les étapes habituelles, du plus simple au plus spécialisé.

Étape 1 : le médecin de l'enfant

Tout commence chez le **médecin traitant** ou le **pédiatre**. Apportez vos observations datées, les bulletins et les mots de l'école.

Le médecin peut aussi s'appuyer sur le **médecin scolaire** ou le médecin de **PMI** (pour les plus petits). Il examine l'enfant, vérifie la vue et l'audition, et oriente vers les bilans utiles.

Les plateformes PCO (jusqu'à 12 ans)

Si le médecin repère un écart de développement, il peut proposer un **parcours de bilan et d'intervention précoce**, organisé par une **plateforme de coordination et d'orientation (PCO)**.

- Pour les enfants **avant 12 ans**.
- Le médecin coordonnateur de la plateforme valide le parcours dans les **15 jours**.
- Le parcours dure **un an**, renouvelable une fois.
- Les bilans et séances chez un **psychomotricien**, un **ergothérapeute** ou un **psychologue** ayant signé un contrat avec la plateforme sont payés par un **forfait** : le parcours vise à éviter toute avance de frais par la famille.
- Les comptes rendus vous sont transmis, ainsi qu'au médecin traitant.

Demandez à votre médecin s'il connaît la PCO de votre département, ou cherchez « PCO » et le nom de votre département.

Les trois niveaux du parcours dys (HAS)

Niveau 1 : près de chez vous

Pour les situations simples. Le médecin de l'enfant coordonne, les professionnels de ville font les bilans et les rééducations (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, neuropsychologue).

Niveau 2 : une équipe spécialisée

Si le diagnostic est complexe ou si les difficultés persistent : une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un médecin formé aux troubles des apprentissages.

Niveau 3 : les centres de référence

Pour les situations très complexes : les **centres de référence des troubles du langage et des apprentissages (CRTLA)**, une quarantaine en France, rattachés aux CHU.

Pour le TDAH

- Le diagnostic peut être posé par **tout médecin formé au TDAH**.
- Si un médicament est envisagé, la **première ordonnance** et son **renouvellement chaque année** sont faits par un **pédiatre, un psychiatre (ou pédopsychiatre) ou un neurologue (ou neuropédiatre)**, à l'hôpital ou en ville. Entre les deux, tout médecin peut renouveler (fiche 7).

Les autres lieux possibles

- **CAMSP** (centres d'action médico-sociale précoce) : pour les moins de 6 ans.
- **CMP** et **CMPP** (centres médico-psychologiques et médico-psycho-pédagogiques) : consultations prises en charge, mais délais souvent longs.
- Services hospitaliers de pédiatrie, de neuropédiatrie ou de pédopsychiatrie.

Conseils pratiques

- Inscrivez-vous sur **plusieurs listes d'attente** en même temps : les délais sont souvent longs.
- Gardez **tous les comptes rendus** au même endroit (le coffre de l'appli Nana & Nono, ou une pochette).
- Pendant l'attente, l'école peut déjà mettre en place des aménagements (fiche 5).

Sources

1. Ministère des Solidarités, fiche technique « Parcours de bilan et d'intervention précoce », 2025 : https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2025-04/TND-fiche-technique-parcours-bilan-2025.pdf
2. HAS, Troubles « dys » : vers un parcours de santé gradué et coordonné, 2018 : https://www.has-sante.fr/jcms/pprd_2974221/fr/troubles-dys-vers-un-parcours-de-sante-gradue-et-coordonne
3. HAS, Trouble du neurodéveloppement / TDAH : diagnostic et interventions thérapeutiques auprès des enfants et adolescents, recommandation 2024 : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3302482/fr/trouble-du-neurodeveloppement/tdah-diagnostic-et-interventions-therapeutiques-aupres-des-enfants-et-adolescents

Fiche d'information générale pour les parents. Elle ne pose aucun diagnostic et ne remplace pas l'avis du médecin ni des professionnels qui suivent votre enfant. Chaque enfant est différent. Mise à jour : novembre 2026. Nana & Nono, édité par EasyIdel · nanaetnono.fr · à partager librement, sans modification ni vente.